



Municipalité de Sauge
Haut du Village 8
2536 Plagne

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu le

jeudi 23 novembre 2023 à 20 heures
au Centre communal de Plagne

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 15 juin 2023
2. Election d'un(e) conseiller(ère) pour terminer le mandat de M. Pascal Dubey, démissionnaire
3. Discuter et voter un crédit additionnel de CHF 140'000.00 pour la réfection du chemin communal Haut du Village à Plagne
4. Discuter et voter un crédit d'engagement de CHF 750'000.00 pour la réfection du chemin des Grappes à Vauffelin
5. Discuter et approuver le budget 2024
6. Divers et imprévus

Le procès-verbal mentionné sous point 1 est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Il figure également sur le site internet. Le procès-verbal ne sera pas lu en début d'assemblée.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le Conseil municipal

Plagne, le 5 octobre 2023